

**EPTHECC** « *Enseignement de la Psychopathologie et des Thérapies Comportementales et Cognitives* »

**Formation en Psychopathologie Clinique  
conduisant au titre de PSYCHOTHÉRAPEUTE  
Programme de l'Enseignement**

	<i>Pages</i>
Présentation de la Formation EPTHECC	2
Les objectifs de la Formation	2
Le projet pédagogique	3
<b>A – Enseignement dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute</b>	<b>5</b>
Conditions d'admission	6
Enseignement des <b>modules 1 et 2</b>	7
Enseignement des <b>modules 3 et 4 (Tronc commun deux ans)</b>	8
Conditions d'admission au tronc commun	8
Évaluation et validation des formations	13
Stage pratique	14
<b>B – Supervision clinique TCC</b>	<b>15</b>
Module de Supervision clinique TCC en groupe	15
Supervision TCC en individuel	16
<b>C – Ateliers de Formation TCC optionnels</b>	<b>17</b>
<b>D – L'équipe pédagogique</b>	<b>18</b>
<b>E - Inscriptions, modalités de paiement, annulation</b>	<b>19</b>
Comment s'inscrire ?	19
Tarifs 2017 / 2018	20
Modalités d'annulation	21

Numéro de formation continue : N° 72.33.05475.33

## Présentation de la formation EPTHECC

L'IRCCADE organise depuis 2003 un enseignement comportant 2 années de formation à la pratique des TCC. La supervision représentant une composante importante des standards d'accréditation de thérapeute TCC, des Modules de Supervision, des Groupes d'Intervision et des Groupes d'Intérêt et d'Études (GIE) ont été mis en place depuis 2007.

L'enseignement proposé par l'IRCCADE a fait la preuve de son intérêt, notamment par rapport à l'entraînement pratique des techniques et à la place très large donnée aux jeux de rôle et aux exemples cliniques.

L'IRCCADE a obtenu l'agrément comme organisme de formation habilité à délivrer une formation en psychopathologie clinique et à organiser les stages et les supervisions cliniques en TCC, en application des dispositions du *Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, de l'Arrêté Ministériel du 8 juin 2010 et du Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012*, relatifs à **la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.**

### Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Vincent LE ROY (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement :

Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre)

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre),

Dr Mikaël HUMEAU (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue),

Dr Franck PEYRÉ (psychiatre), Mme Cécile ROSSIGNOL (psychologue)

Le Professeur Joël SWENDSEN et Madame Colette AGUERRE rejoignent la Commission de l'Enseignement pour assurer la coordination de l'enseignement du MODULE 1, de même que le Professeur Marie TOURNIER pour le MODULE 2.

## Les objectifs de la formation

La formation vise à permettre aux participants l'acquisition des connaissances relatives aux principales approches utilisées en psychothérapie, et plus particulièrement la connaissance des aspects théoriques et fondamentaux des TCC, l'acquisition des techniques de base issues de ces approches, et de conduire les participants à un savoir-faire de la prise en charge comportementale et cognitive de patients dans les domaines d'application majeurs.

## Le projet pédagogique

Les TCC, de plus en plus reconnues et pratiquées, sont indiquées pour le traitement d'un grand nombre d'affections et prennent leurs sources dans un ensemble de données scientifiques qui ont servi à élaborer et à valider leurs interventions. La relation d'échange qui caractérise les interactions entre la pratique, la théorie et la recherche a largement contribué au développement des TCC.

L'activité du psychothérapeute consiste à développer des stratégies qui sont issues des savoirs théorique et technique et sont compatibles avec son savoir pratique. Notre programme de formation comporte **deux grandes étapes** successives :

1) La première concerne l'acquisition des **connaissances théoriques et méthodologiques** actuellement disponibles (noyau scientifique, savoir théorique et technologique). Elle associe :

- l'information concernant les différentes théories en psychopathologie,
- les modalités respectives de prise en charge des patients,
- le repérage symptomatologique,
- les diagnostics des principales pathologies,
- la psychologie,
- la neurobiologie,
- les modèles psychothérapeutiques des différents troubles,
- les méthodes utilisées.

Elle s'appuie sur des techniques pédagogiques interactives classiques (cours magistral et enseignement dirigé) complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

2) La seconde envisage la **formation pratique** (noyau clinique, savoir factuel)

avec des manuels pratiques remis à chaque participant. Elle met l'accent sur :

- la capacité à établir une relation thérapeutique ;
- à recueillir les données, à les traiter, à les analyser, à les synthétiser (analyse de cas ou sa conceptualisation) en fonction du cadre théorique et conceptuel (modèles cognitivo-comportemental et multifactoriel biopsychosocial) ;
- à appliquer des techniques d'intervention comportementales et cognitives ;
- ainsi qu'à utiliser des moyens pour évaluer les résultats de ces techniques.

Plusieurs techniques d'enseignement, utilisées pendant les cours et les supervisions, contribuent à ce passage de la théorie à la pratique :

- analyse et discussion de cas en groupe,
- résolution de problèmes en groupe,
- démonstrations faites par l'enseignant,
- jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer,
- illustrations par des films vidéo qui proposent des modèles d'interventions effectuées par des experts,...

Cependant l'entraînement par la prise en charge de cas réels, supervisé par des thérapeutes expérimentés reste un passage obligé pour développer les compétences requises dans un objectif d'autonomisation.

Chaque module ou formation bénéficie d'une fiche descriptive (thèmes, programme et méthode pédagogique). L'enseignement bénéficie d'une évaluation régulière et rigoureuse. En effet chaque cours est évalué immédiatement par les étudiants à l'aide d'un questionnaire comportant des items pertinents pour atteindre et maintenir une qualité pédagogique. Elle comporte une évaluation des acquis, de l'intérêt, de l'utilité, de la qualité pédagogique de l'enseignant, et de l'organisation.

## A - Enseignement dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute

La grille de lecture ci-jointe reprend le tableau annexé au *Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012* qui instaure les exigences de la formation en psychopathologie clinique (Cf. en pièce jointe *Tableau synoptique : nombre d'heures de formation en psychopathologie clinique exigées des candidats au titre de psychothérapeute*).

EPTHECC offre ce que le décret exige quant au **contenu et volume horaire des modules 1, 2, 3 et 4 de la formation en psychopathologie clinique**. Il offre aussi, conformément au décret, la possibilité d'un **stage pratique de 5 mois** dans le cadre hospitalier public ou privé et en cabinets privés de médecins psychiatres spécialisés dans l'application des thérapies comportementales et cognitives.

**Module 1 : « Développement, fonctionnement et processus psychiques »**

**Module 2 : « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques »**

**Module 3 : « Les théories se rapportant à la psychopathologie »**

**Module 4 : « Les principales approches utilisées en psychothérapie »**

L'enseignement EPTHECC comporte :

- 1 année de module 1,
- 1 année de module 2,
- un Tronc commun de 2 années regroupant les modules 3 et 4,
- des modules de formation de spécialisation en TCC,
- des ateliers optionnels,
- des modules de supervision.

En fin de cursus EPTHECC, un participant aura donc validé plus de 400 heures requises pour les modules 1, 2, 3 et 4 de l'Article 3 du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, réparties dans les différentes sessions du programme des quatre années de formation, des ateliers optionnels et des modules de supervision.

## Conditions d'admission dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute

La formation EPTHECC en 4 modules est accessible à l'ensemble des personnes visées par les Décrets et Arrêtés Ministériels.

**Le titre de PSYCHOTHERAPEUTE est attribué sur dossier par l'ARS (Agence Régionale de Santé).**

*A titre d'exemple, pour plus d'informations :*

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Usage-du-titre-de-psychotherap.107809.0.html>

Avant toute inscription, **contacter l'ARS dont vous dépendez** pour savoir si vous remplissez les critères d'obtention du titre de psychothérapeute et quelles formations vous devez valider pour l'obtenir.

**L'inscription ne peut se faire qu'aux modules exigés par l'Agence Régionale de Santé.**

Les personnes ayant reçu un avis impératif de formation complémentaire de la commission d'évaluation de l'ARS peuvent suivre et valider dans la formation EPTHECC les enseignements exigés, quelque soit leur catégorie professionnelle.

-----

Après avis de l'ARS, les candidats peuvent soumettre un **dossier de candidature** (à télécharger sur le site internet : [www.irccade.com](http://www.irccade.com)), auquel ils doivent joindre obligatoirement :

- **une lettre de motivation,**
- **CV avec 2 photos d'identité originales,**
- **une photocopie de leur principal diplôme,**
- **une copie de l'avis de formation complémentaire émanant de l'ARS.**

La capacité d'accueil est limitée à **35 étudiants maximum** par module ou année de formation. Un **minimum de 12 étudiants** est requis pour que les modules soient maintenus.

## Enseignement des MODULES 1 et 2

L'enseignement se déroule en **13 journées pour chaque module**, partagées en : **1 session de 3 jours et 5 sessions de 2 jours**, chaque journée durant 8 heures (de 9 h à 13 h et 14 h à 18 h).

**Les objectifs de l'enseignement du MODULE 1 « Développement, fonctionnement et processus psychiques »**, sont de conduire les participants à comprendre et savoir repérer :

- Les bases de développement et les caractéristiques des principales fonctions psychologiques.
- Les altérations de développement et les dysfonctionnements qui en résultent à travers les âges.
- Les différentes conceptions théoriques et leurs pendants cliniques.
- Les dispositifs d'évaluation des processus psychiques et de la symptomatologie.

**Les objectifs de l'enseignement du MODULE 2 « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques »** sont de permettre l'acquisition des connaissances relatives à :

- La sémiologie clinique et les critères diagnostiques des différents syndromes psychiatriques.
- La conceptualisation clinique selon les processus psychologiques impliqués.

L'enseignement des modules 1 et 2 est réalisé selon des techniques pédagogiques interactives classiques en cours magistral et en enseignement dirigé autour de cas cliniques, complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

## Enseignement des MODULES 3 et 4

*(Tronc commun de 2 ans : Formation aux TCC)*

### Conditions d'admission au Tronc Commun (formation TCC)

L'accès à ces deux modules est accessible aux personnes ayant validé les modules 1 et 2, mais aussi directement aux professionnels de santé :

- ▶ **médecins thésés, psychiatres ou internes en psychiatrie à partir de la 2<sup>ème</sup> année,**
- ▶ **psychologues cliniciens et non cliniciens, titulaires d'un master 2,**
- ▶ **infirmiers exerçant en milieu hospitalier.**

Le Tronc commun comporte 2 années et englobe :

**- le MODULE 3 « Les théories se rapportant à la psychopathologie » ;**

**- le MODULE 4 « Les principales approches utilisées un psychothérapie».**

L'enseignement des modules 3 et 4 est dispensé, pour des raisons de cohérence pédagogique, de façon simultanée sur les deux années du tronc commun.

Le programme des modules 3 et 4 est divisé en 4 unités d'enseignement, soit deux unités d'enseignement par module. Dans chaque année du tronc commun, sera dispensé une unité d'enseignement du module 3 et une autre du module 4.

1<sup>ère</sup> sous-unité module 3 de la 1<sup>ère</sup> année du tronc commun :

M3TC1 = **53 heures**

2<sup>ème</sup> sous-unité module 3 de la 2<sup>ème</sup> année du tronc commun :

M3TC2 = **47 heures**

1<sup>ère</sup> sous-unité module 4 de la 1<sup>ère</sup> année du tronc commun :

M4TC1 = **79 heures**

2<sup>ème</sup> sous-unité module 4 de la 2<sup>ème</sup> année du tronc commun :

M4TC2 = **93 heures**



Les tableaux ci-après présentent le contenu et le volume horaire de chaque unité d'enseignement par année du Tronc commun.

<b>1<sup>ère</sup> année du Tronc Commun</b>	<b>M3TC1</b>	<b>M4TC1</b>
Théories comportementales et ECS (Entraînement aux Compétences Spécifiques)	8	4
Théories cognitives et ECS	8	4
Alliance thérapeutique et techniques d'entretien	4	4
Analyse fonctionnelle	4	4
TPA trouble panique agoraphobie	3	9
TAS trouble anxiété sociale	3	9
TOC trouble obsessionnel compulsif	3	9
TCA trouble comportement alimentaire	3	9
Dépression	5	15
Fondements épistémologiques	4	0
Évaluation et protocoles de traitement	0	4
Thérapie émotionnelle	2	2
Thérapie de pleine conscience	2	2
Théorie de l'attachement	4	4
	<b>53 heures</b>	<b>79 heures</b>

<b>2<sup>ème</sup> année du Tronc Commun</b>	<b>M3TC2</b>	<b>M4TC2</b>
Psychose	2	6
ADS affirmation de soi	2	6
PTSD syndrome de stress post-traumatique	3	9
TAG trouble anxiété généralisée	3	9
Dépendances	3	9
Pédopsychiatrie	4	12
Ateliers optionnels de formation ( <i>3 fois/an</i> )	6	18
Thérapie psychodynamique	4	8
Psychiatrie biologique	4	0
Thérapie interpersonnelle	4	4
Thérapie systémique	4	4
Thérapie humaniste	2	2
Thérapie institutionnelle	2	2
Théorie de l'engagement et entretien motivationnel	4	4
	<b>47 heures</b>	<b>93 heures</b>

**L'enseignement des MODULES 3 et 4** (Tronc commun de deux années) se découpe en **18 journées pour chaque année**, partagées en : **9 sessions de 2 jours** (*vendredi et samedi, 9 h à 13 h et 14 h à 18 h*).

Soit une durée totale d'enseignement de **144 heures par année** :

- dont **16 heures de supervision clinique en 1<sup>ère</sup> année**,
- et **20 heures de supervision clinique en 2<sup>ème</sup> année**.

**Les premières journées** de ce cycle d'enseignement de deux années sont consacrées aux **connaissances théoriques et techniques des TCC** :

- Présentation des modèles de l'apprentissage et cognitifs, modèle biopsychosocial, le raisonnement expérimental, les outils d'évaluation et les étapes de la TCC. *C'est un cours théorique avec un enseignement dirigé classique.*
- Entraînement aux techniques d'entretien en TCC et l'entretien motivationnel, l'analyse fonctionnelle (caractéristiques et fonctions, construction en pratique, modèles d'analyse fonctionnelle), entraînement à l'application des techniques comportementales et cognitives, techniques d'affirmation de soi. *Ces journées sont animées par 2 intervenants qui effectuent des démonstrations et des jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer. Ils présentent des illustrations par des enregistrements audio ou vidéo qui proposent des modèles d'intervention.*

**Plusieurs journées** concernent la prise en charge TCC des différents troubles psychiatriques de l'adulte correspondant aux indications majeures et prouvées des TCC :

- le trouble panique agoraphobie (TPA),
- le trouble obsessionnel-compulsif (TOC),
- le trouble anxiété sociale (TAS),
- les phobies spécifiques,
- le trouble anxiété généralisée (TAG),
- l'état de stress post-traumatique (ESPT ou PTSD),
- les dépressions,
- le trouble des conduites alimentaires (TCA),
- les dépendances,
- les psychoses.

**Des séances de supervision en groupe**, animées par deux superviseurs, permettent de développer les compétences, renforcer le savoir-faire et aider à mieux faire face aux difficultés.

Dix journées sont consacrées **aux autres théories se rapportant à la psychopathologie** : la théorie de l'attachement, la théorie psychodynamique, la psychothérapie humaniste, la thérapie systémique, la thérapie interpersonnelle, la psychiatrie biologique, la thérapie institutionnelle, Mindfulness, ACT (thérapie acceptation et engagement), l'entretien motivationnel. *Elles comportent une présentation de ces théories qui contribuent à la compréhension et à l'explication de la psychopathologie, leurs fondements épistémologiques, ainsi que les modalités respectives de prise en charge des patients.*

### **Le déroulement pédagogique**

Chaque cours concernant la prise en charge TCC des troubles psychiatriques respecte le déroulement pédagogique suivant :

- rappel de la sémiologie et des critères diagnostiques du trouble,
- étiopathogénie, modèles comportementaux et cognitifs spécifiques du trouble,
- techniques TCC validées dans le traitement du trouble, illustrées par des cas cliniques et entraînement sur les techniques en jeux de rôle. Le déroulement chronologique réserve une grande place à la partie techniques TCC.

Concernant l'enseignement des autres théories et approches non cognitives et comportementales, pour chaque approche la moitié du temps de l'intervention est consacrée aux aspects théoriques et la 2ème moitié aux méthodes thérapeutiques s'appuyant sur la présentation de cas et si possible l'entraînement pratique en jeux de rôle.

## Évaluation et validation des formations

### Modules 1 et 2

**La validation de chaque module se fait à travers deux critères** : l'assiduité aux journées de formation et le contrôle des connaissances par un examen écrit d'une heure en fin d'année portant sur l'enseignement de chaque module. Une note au moins égale à 10/20 doit être obtenue.

### Modules 3 et 4 (tronc commun)

La validation du MODULE 3 « *Théories se rapportant à la psychopathologie* » et du MODULE 4 « *Principales approches utilisées en psychothérapie* » **nécessitent de valider les deux années du Tronc Commun.**

A la fin de chaque année du tronc commun, ont lieu deux épreuves écrites de contrôle des connaissances, **une épreuve d'une heure par unité d'enseignement** permettant ainsi d'évaluer et de valider de façon séparée chacune des unités. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue pour validation de l'enseignement.

Pour chaque unité d'enseignement non validée, un examen écrit de rattrapage d'une heure est organisé fin juin. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, le candidat doit de nouveau suivre l'enseignement et repasser les épreuves écrites d'évaluation pour chaque unité non validée.

**La validation de chaque année du Tronc Commun se fait à travers trois critères :**

- 1°) **Contrôle des connaissances par un examen écrit** d'une heure à la fin de chaque année. L'examen porte sur l'enseignement dispensé au cours de l'année. Les épreuves comportent plusieurs questions rédactionnelles (QROC) ou des cas cliniques. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue. Un examen écrit de rattrapage est prévu en cas d'échec ou d'absence (pour raison médicale). Il se déroule selon les mêmes modalités.
- 2°) **L'assiduité aux journées de formation et aux journées de supervision est obligatoire** pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation.

3°) **La rédaction d'un mémoire** à la fin de chaque année de formation du Tronc Commun est **obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation**. Les modalités de rédaction et de correction du mémoire sont détaillées dans la Charte de l'Étudiant transmise aux stagiaires en début de formation.

**Le mémoire doit être envoyé au secrétariat, par mail et courrier, au moins quinze jours avant l'examen écrit.**

Le stagiaire peut demander au Directeur de l'Enseignement à être supervisé pour ce mémoire par un des membres de la Commission d'Enseignement.

## Stage pratique

EPTHECC offre la possibilité, aux étudiants inscrits à l'une des formations, de réaliser **un stage pratique d'une durée pouvant aller jusqu'à 5 mois dans des établissements publics ou privés**, auprès de praticiens-maitres de stage formés aux TCC.

Lors du stage, chaque étudiant doit prendre une part active dans la prise en charge des patients au sein de l'établissement. Il sera sous la double responsabilité du maitre de stage et du Directeur de l'Enseignement de l'IRCCADE.

L'étudiant stagiaire sera supervisé dans sa pratique par le maitre de stage et bénéficiera aussi des séances de supervision en groupe pendant les deux années d'enseignement du Tronc Commun (*16 heures en 1<sup>ère</sup> année et 20 heures en 2<sup>ème</sup> année*). Si le stage pratique est réalisé après la validation des deux années de formation, l'étudiant pourra s'inscrire au Module de Supervision en groupe (*16 heures*) ou à des séances de supervision individuelles avec des praticiens agréés par l'IRCCADE.

**La validation du stage pratique** par le responsable de la formation se fait à travers la présence assidue, l'évaluation du maitre de stage et la présentation d'un rapport de l'expérience professionnelle acquise durant le stage.

## B – Supervision clinique TCC

La validation du Tronc commun ou de toute autre formation équivalente en TCC, donne accès à la SUPERVISION Clinique TCC en psychiatrie adultes ou en pédopsychiatrie (en groupe ou en individuel).

### 1. Modules de supervision en groupe

Ces séances de supervision clinique TCC en groupe sont destinées à renforcer les compétences et consolider les savoirs techniques et pratiques.

Afin de donner le temps à des échanges constructifs et d'impliquer chaque participant au maximum, le nombre de participants aux séances est **limité à dix**. Ces séances sont animées par deux superviseurs en même temps, des thérapeutes expérimentés et entraînés à la pratique de la supervision, ayant suivi une formation à la supervision.

- ◆ **Le module de supervision TCC en psychiatrie ADULTES** : se déroule tous les ans en quatre séances réparties dans l'année (*4 h x 4 séances = 16 h*).
- ◆ **Le module de supervision TCC en PEDOPSYCHIATRIE** : (organisé si au moins 8 candidats) se déroule sur 3 journées (*9 h à 12 h 30 et 14 h à 17h30 soit 7 h x 3 = 21 h*).

**Pour valider les modules de supervision** l'assiduité aux cours est essentielle.

La rédaction d'un mémoire sur un cas clinique complet est vivement recommandée. La Charte de l'Étudiant, comportant les informations et les recommandations sur la réalisation et la rédaction des mémoires, est transmise aux stagiaires en début de formation.

Les heures de formation et/ou de supervision accomplies sont répertoriées pour établir les certificats des formations validées.

Sur demande du stagiaire, un **carnet de supervision** peut lui être transmis par le secrétariat, qu'il doit présenter à chaque séance de supervision pour validation par le superviseur.

Au terme de ces années de formation, les participants seront invités à poursuivre leur formation continue et leur réflexion par le biais des activités qu'organise l'IRCCADE : conférences, ateliers, Groupe d'Intervision, GIE (Groupe d'Intérêt et d'Études) pour les membres de l'IRCCADE, supervisions en groupe ou en individuel.

## 2. SUPERVISION TCC en individuel

Les candidats ayant validé le Tronc commun des deux années de formation de l'IRCCADE, ou de toute autre formation équivalente en TCC peuvent également suivre une supervision en individuel auprès de superviseurs agréés par l'IRCCADE.

<b>BONNIN Jean-Marie</b>	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 BORDEAUX	bonnin@irccade.com
<b>BOUTGES Bruno</b>	<i>Médecin Généraliste</i>	50, rue de Tauzia 33800 Bordeaux	bruno.boutges0685@orange.fr
<b>ELAYLI Raymond</b>	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	elayli@irccade.com
<b>GEORGE Gisèle</b>	<i>Pédopsychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	bordeaux@giselegeorge.com
<b>HUMEAU Mikaël</b>	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	mikaelhumeau@hotmail.fr
<b>LE ROY Vincent</b>	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	vleroy21@gmail.com
<b>LLORET Bertrand</b>	<i>Psychologue</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	b_lloret@yahoo.fr
<b>PEYRÉ Franck</b>	<i>Psychiatre</i>	202, rue de Pessac 33000 Bordeaux	peyrefranck@gmail.com
<b>ROSSIGNOL Cécile</b>	<i>Psychologue</i>	44 bis, avenue Charles de Gaulle 33650 La Brède	cecilerossignolgarcia@yahoo.fr
<b>SAUTERAUD Alain</b>	<i>Psychiatre</i>	55, rue du Jardin Public 33000 Bordeaux	docteur.sauteraud@hotmail.com

Le supervisé, après avoir choisi le superviseur, doit déterminer avec lui le nombre d'heures de supervision TCC et les dates.



## C – Ateliers de Formation TCC optionnels

L'IRCCADE organise 3 ateliers de formation par an. Il s'agit d'ateliers de perfectionnement dans la prise en charge de troubles spécifiques, animés par des intervenants reconnus dans leur domaine de compétences.

Un atelier comporte une ou deux journées de 7 heures de formation (*de 10 h à 13 h et 14 h à 18 h*)

### Buts

1) **Acquérir** une information moderne d'un intervenant expérimenté sur un thème d'indication de thérapie comportementale et cognitive.

2) **Résoudre** avec l'aide d'un superviseur les problèmes rencontrés par les participants au cours des psychothérapies comportementales et cognitives qu'ils pratiquent.

### Peuvent s'inscrire

- Tout psychiatre, médecin, psychologue ou infirmier (ière) ayant validé au moins une année de formation aux TCC et justifiant d'une expérience pratique,
- Les étudiants ayant validé la première année du Tronc commun.

Places limitées à 35 participants.

### Tarifs pour une journée d'atelier (repas du midi compris)

- **160 €** pour les membres de l'IRCCADE (*à jour de leur cotisation*)
- **220 €** pour les non membres
- **120 €** pour les membres-étudiants (de l'année en cours)
- **320 €** en Formation Professionnelle Continue

Certains ateliers de formation sont disponibles pour les médecins en DPC (Développement Professionnel Continu via l'OGDPC).

## D – L'équipe pédagogique

L'enseignement est organisé par la Commission de l'Enseignement et contrôlé par le Conseil Scientifique.

**Conseil scientifique** : constitué par quatre psychiatres

Dr Raymond ELAYLI, Dr Gisèle GEORGE,

Dr Franck PEYRÉ, Dr Alain SAUTERAUD

**Commission de l'Enseignement** :

Directeur de l'Enseignement : Dr Vincent LE ROY (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement :

Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Candice BLONDEAU (pédopsychiatre),

Dr Raymond ELAYLI (psychiatre), Dr Gisèle GEORGE (pédopsychiatre),

Dr Mikaël HUMEAU (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue),

Dr Franck PEYRÉ (psychiatre), Mme Cécile ROSSIGNOL (psychologue).

**Collège des enseignants** :

Les enseignants et les superviseurs sont des praticiens confirmés, diplômés de l'enseignement supérieur. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences cliniques, d'une notoriété reconnue, de la publication d'ouvrages et d'articles et de leurs capacités pédagogiques.

Mme Colette AGUERRE (*Bordeaux*), Dr Anouk AMESTOY (*Bordeaux*), Prof. Bruno AOUIZERATE (*Bordeaux*), Dr Stéphanie BIOULAC (*Bordeaux*), Dr Candice BLONDEAU (*Bordeaux*), Dr Jean-Marie BONNIN (*Bordeaux*), Dr Jean-Pierre BOULHOL (*Agen*), Dr Bruno BOUTGES (*Bordeaux*), Dr Charly CUNGI (*Rumilly*), Mme Ivy DAURE (*Bordeaux*), Dr Tiphaine DROULOUT (*Bordeaux*), Dr Nicolas DUCHESNE (*Montpellier*), Dr Raymond ELAYLI (*Bordeaux*), Dr Gisèle GEORGE (*Paris*), Mme Elisabeth GLATIGNY (*Bordeaux*), Dr Laurent GLENISSON (*Bordeaux*), Dr Bruno GONZALES (*Bordeaux*), Dr Laurent GUEZ (*Bordeaux*), Dr Mikaël HUMEAU (*Bordeaux*), Dr Vincent LE ROY (*Bordeaux*), Mr Bertrand LLORET (*Bordeaux*), Dr Franck PEYRÉ (*Bordeaux*), M. Didier PLEUX (*Caen*), Mme Cécile ROSSIGNOL (*Bordeaux*), Dr Olivier SARTRE (*Bordeaux*), Dr Alain SAUTERAUD (*Bordeaux*), Dr Eryc SIOBUD-DOROCANT (*Paris*), Pr Joël SWENDSEN (*Bordeaux*), Pr Marie TOURNIER (*Bordeaux*), Mlle Magdaléna WAWRZYNIAK (*Bordeaux*).

## E - Inscriptions, modalités de paiement, annulation

Télécharger et remplir le dossier de candidature (en inscription à titre individuel ou au titre de la Formation Professionnelle Continue) de la formation choisie. L'envoyer en courrier simple au secrétariat, avec les documents demandés (lettre de motivation, CV, 2 photos d'identité, copie des diplômes).

**Dossier à transmettre par courrier simple au plus tard FIN AOÛT :**  
**au secrétariat IRCCADE 202, rue de Pessac 33000 BORDEAUX**  
**Renseignements : [secretariat@irccade.com](mailto:secretariat@irccade.com)**

La Commission de l'Enseignement étudie et valide les candidatures (*selon les conditions d'admission page 4*) puis informe le stagiaire par mail de l'acceptation ou non de l'inscription.

Si acceptation de la candidature :

- **en inscription à titre individuel** : un Contrat de Formation Professionnelle et les Conditions Générales de Formation sont envoyés au stagiaire par mail, ou courrier en double exemplaire. **L'inscription ne sera validée qu'à réception des documents signés, accompagnés du paiement complet par chèque(s) de la formation.**
- **en inscription au titre de la Formation Professionnelle Continue** : le stagiaire doit joindre au dossier de candidature le document de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme payeur.

Une Convention de Formation Professionnelle et les Conditions Générales de Formation sont envoyées en double exemplaire à l'organisme. Les Conditions Générales de Formation doivent être également signées par le stagiaire.

- ▶ L'inscription à une des formations EPTHECC donne accès au **statut de membre-étudiant** permettant de bénéficier de tarifs préférentiels pour les ateliers optionnels (*à partir de la 2ème année*) et de participer aux GIE (Groupes d'Intérêt et d'Études) organisés par l'IRCCADE.
- ▶ Avant chaque cours théorique (hors supervision clinique) et selon le souhait de l'enseignant, les supports de cours sont mis à disposition des stagiaires sur le site internet dans une boîte aux lettres en accès réservé par année. Ces supports de cours doivent être amenés le jour de la formation.

## TARIFS 2017 / 2018

Formation	Inscription individuelle	Inscription en Formation Continue
<b>Module 1</b>	<b>1.150 €</b>	<b>2.300 €</b>
<b>Module 2</b>	<b>1.150 €</b>	<b>2.300 €</b>
<b>Modules 3 et 4</b>		
<b>1<sup>ère</sup> année (144 heures)</b>	<b>1.500 €</b>	<b>3.000 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> année (144 heures)</b>	<b>1.500 €</b>	<b>3.000 €</b>
<b>1 journée enseignement du tronc commun (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année)</b>	<b>80 € pour membre ou membre-étudiant IRCCADE 100 € pour les non membres IRCCADE</b>	
<b>Module Supervision TCC psychiatrie adultes (16 h)</b>	<b>625 €</b>	<b>1.250 €</b>
<b>Module Supervision TCC pédopsychiatrie (21 h)</b>	<b>900 €</b>	<b>1.800 €</b>
<b>Supervision TCC en individuel</b>	<b>100 € par heure 50 € par ½ heure</b>	<b>165 € par heure 82,50 € par ½ heure</b>
<b>M3TC1</b>	<b>625 €</b>	-
<b>M3TC2</b>	<b>500 €</b>	-
<b>M4TC1</b>	<b>875 €</b>	-
<b>M4TC2</b>	<b>1.000 €</b>	-

### ◆ Inscription à titre individuel

Le paiement total de la formation doit être effectué **avant le début des cours** et expédié par courrier simple avec le Contrat de Formation Professionnelle et les Conditions Générales de Formation signés.

Possibilité de payer l'année de formation en 1, 3 ou 5 échéances (d'octobre à février). L'ensemble des chèques doit être joint au Contrat de Formation et Conditions Générales de Formation signés.

### ◆ Inscription en Formation Continue

Le paiement de la formation s'effectuera par l'organisme payeur, par virement bancaire ou par chèque (à l'ordre de l'IRCCADE), sur envoi de facture :

- soit 1 facture globale à la fin de la formation en mai,
- soit 2 factures :
  - \* une en décembre (année calendaire) de la moitié du coût de la formation,
  - \* et le solde en fin de formation (en avril ou mai).

## MODALITÉS D'ANNULATION

### ANNULATION PAR L'IRCCADE :

Conformément aux Conditions Générales de Formation et de Vente :

*" L'IRCCADE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines précédant la date de début de la formation, en particulier si le nombre de stagiaires est jugé insuffisant "*

soit **12 inscrits minimum** pour chaque année du tronc commun et du module de spécialisation et **6 inscrits minimum** pour le module de supervision clinique TCC.

### ANNULATION PAR LE STAGIAIRE OU L'ORGANISME PAYEUR :

Consulter les Conditions Générales de Formation et de Vente.